

# Spécial assurance-vie



« La recherche sur le cancer est importante pour moi et je souhaite qu'après mon décès une partie de mon argent serve à cette cause... »

Plus de **15%** des ressources de la Fondation ARC proviennent de contrats d'assurance-vie transmis par des bienfaiteurs. Cette forme de générosité est essentielle pour **accélérer la recherche sur le cancer.**

«...J'ai fait part de ce projet à mon banquier, qui m'a parlé de la possibilité de désigner une fondation comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie. Ayant mis à l'abri mes héritiers, j'ai décidé de changer la clause bénéficiaire de l'un de ces contrats.

Le choix de la Fondation ARC s'est imposé à moi logiquement de par son combat depuis des années contre le cancer. Je suis convaincu du sérieux de cette Fondation en laquelle j'ai toute confiance.

Beaucoup de familles sont touchées par ce fléau et il y a un moyen essentiel pour faire avancer la recherche, ce sont les soutiens financiers. Ce défi contre le cancer, que nous devons relever ensemble, doit être à la hauteur de nos espoirs dans le combat contre cette maladie. Je suis heureux d'y contribuer grâce à mon assurance-vie. »

*Alain* 85 ans

# Avez-vous pris soin de vérifier la clause bénéficiaire de votre assurance-vie ?

L'assurance-vie est un placement financier qui permet de concilier épargne et transmission de patrimoine dans un cadre fiscal avantageux.

Vous avez peut-être déjà souscrit une assurance-vie ou vous envisagez de le faire.

## ■ Avez-vous pensé à compléter ou vérifier la clause bénéficiaire de votre contrat ?

Cette clause vous permet de transmettre le capital que vous aurez constitué à un ou des proches, ou à un ou plusieurs organismes dont la cause vous est chère.

Bien souvent les contrats prévoient une clause standard qui peut ne pas correspondre à vos volontés. Il est donc essentiel d'y porter attention et de la remplir conformément à vos souhaits. Sachez que vous restez libre, à tout moment, de modifier cette clause ou de disposer de votre capital.

## ■ Comment changer de bénéficiaire ?

Aucune formalité particulière n'est exigée pour modifier la liste des bénéficiaires. Il vous suffit d'informer votre assureur par courrier en précisant les références de votre contrat, la nouvelle liste des bénéficiaires et la répartition du capital entre eux. En général, votre assureur en accusera bonne réception après avoir vérifié si la formulation est conforme, et vous enverra un avenant constatant ces modifications.

## ■ Le saviez-vous ?

La transmission d'une assurance-vie n'entre pas dans le cadre de la succession. Il n'y a donc pas d'obligation de la faire figurer dans votre testament. Les fonds transmis pourront ainsi être débloqués et mis rapidement au service de la recherche sur le cancer, et ceci sans attendre le règlement de la succession qui peut prendre plusieurs mois.



## NOS CONSEILS pour rédiger la clause bénéficiaire de votre assurance-vie :

### Désignation d'un bénéficiaire unique :

Précisez le **nom** du bénéficiaire et son **adresse complète** (ou celle de son siège social s'il s'agit d'un organisme tel que la **Fondation ARC**).

### Désignation de plusieurs bénéficiaires :

Précisez le **nom** des bénéficiaires ou organismes comme la **Fondation ARC** et leur **adresse complète**, ainsi que la répartition du capital (la moitié, le quart...).

### Désignation d'un bénéficiaire de second rang :

Précisez le nom et adresse complète de la personne ou organisme qui sera bénéficiaire de votre contrat en cas de décès du bénéficiaire de premier rang.

*Par exemple : « Mon époux/épouse et, en cas de décès : nom et adresse du bénéficiaire de second rang. »*

# Votre assurance-vie au service de projets de recherche ambitieux pour vaincre le cancer

Chaque année de nombreux bienfaiteurs font le choix de désigner la Fondation ARC comme bénéficiaire de leur assurance-vie. Une façon simple et efficace de donner du sens à leur épargne.

Voici 3 exemples de projets rendus possible grâce à l'assurance-vie :



■ **37 000 €**  
pour financer le projet d'un jeune chercheur qui développe de nouveaux modèles d'études de cancers du cerveau afin d'**identifier des immunothérapies efficaces chez les enfants et adolescents.**



■ **50 000 €**  
pour identifier de nouveaux biomarqueurs détectables par une prise de sang : des ARNS circulaires qui permettront de **prédire l'efficacité de la chimiothérapie contre des cancers du poumon.**



■ **152 000 €**  
pour développer des nanoparticules comportant des molécules visant à **restaurer une réaction immunitaire contre les métastases péritonéales,** présentes dans 25 % des cancers colorectaux.



**Frédéric Bard,**  
lauréat 2021 de l'appel à projet "Leader international en oncologie", témoigne de l'importance du soutien de la Fondation ARC

« **Grâce à ce soutien, j'espère que mes recherches contribueront rapidement à l'élaboration de nouvelles solutions thérapeutiques au bénéfice des patients.**

*La Fondation ARC est la seule organisation à proposer un appel à projet international qui nous permette, en venant de l'étranger, d'intégrer la recherche française de façon aussi déterminante.*

*Pour moi, c'est une opportunité exceptionnelle d'accélérer mes travaux, notamment par l'acquisition de matériel de pointe et le recrutement de compétences.»*

*Structure de recherche d'origine : Institut de Biologie Cellulaire et Moléculaire de A\*STAR, Singapour.*

*Structure d'accueil en France : Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM).*

Engagement financier de la Fondation ARC :  
**1,5 MILLION € SUR 5 ANS**

**Nadia** 63 ans, atteinte d'un cancer du côlon résistant aux traitements habituels, a ainsi été sauvée grâce à un protocole d'immunothérapie :



« **L'immunothérapie est un traitement très prometteur et innovant, qui m'a permis de reprendre espoir et de revivre !**

*En 2016, j'ai ressenti de violentes douleurs sur les côtés. J'ai passé un scanner qui a révélé un cancer du côlon. On m'a opérée, puis j'ai suivi un an de chimiothérapie, mais cela n'a pas fonctionné. Je pensais que c'était la fin...*

*On m'a alors proposé d'entrer dans un protocole d'immunothérapie, dont l'efficacité a été immédiate : le cancer a diminué rapidement ! Depuis avril 2019 je n'ai plus de traitement, je passe un scanner de contrôle tous les six mois, et même si j'appréhende toujours ce moment, aujourd'hui tout va bien. Je peux refaire de la natation, de la gymnastique, voyager à l'étranger, je profite de la vie. »*

Pour des raisons de confidentialité, la photo du témoignage de Nadia a été remplacée.

## 5 raisons de transmettre votre assurance-vie à la Fondation ARC

### ■ Vous soutenez une Fondation entièrement dédiée à la recherche sur le cancer

La Fondation ARC a pour mission de lutter contre le cancer par la recherche. Elle met en œuvre une stratégie scientifique ambitieuse pour créer les conditions d'une recherche d'excellence en France, accroître les connaissances sur tous les cancers, et favoriser l'innovation thérapeutique.

### ■ Votre assurance-vie est exonérée de droits de mutation et de succession

Reconnue d'utilité publique, la Fondation ARC est exonérée de droits de mutation et de succession. L'intégralité de l'assurance-vie transmise contribuera au financement de la recherche sur le cancer.

### ■ Vous faites un geste essentiel en faveur de la recherche

La Fondation ARC est exclusivement financée grâce à la générosité du public.

### ■ Vous accélérez les progrès de recherches d'excellence

Seuls les projets les plus prometteurs en cancérologie sont sélectionnés et évalués par des commissions nationales ou comités d'experts internationaux, tous bénévoles, sous l'égide d'un conseil scientifique. Vous avez ainsi l'assurance de soutenir des recherches d'excellence, à la pointe de l'innovation pour guérir plus de malades du cancer.

### ■ Vous avez la garantie d'une gestion rigoureuse, contrôlée et transparente

Les comptes de la Fondation ARC sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes indépendant, et peuvent vous être transmis sur simple demande.

La Fondation ARC bénéficie par ailleurs du label Don en confiance depuis 1999. Ses comptes sont contrôlés chaque année par cet organisme, qui garantit le respect d'une gestion rigoureuse, désintéressée et en toute transparence.



Fondation ARC  
pour la recherche  
sur le cancer



SUPPLEMENT SPECIAL ASSURANCE-VIE au N°35 de 100 % Recherche de mai 2023 – Fondation ARC pour la recherche sur le cancer BP 90003 – 94803 Villejuif cedex – Tél : 01 45 59 59 09 – [www.fondation-arc.org](http://www.fondation-arc.org) – Directeur de la publication : François DUPRÉ – Comité éditorial et rédaction : Jennifer COUPRY, Sophie POUJOL et Chantal LE GOUIS – Crédits photos : Fondation ARC – iStock – Commission Paritaire : 1024H85509 – Dépôt légal, mai 2023 – ISSN : 2426-3753 – Imprimeur : Diamant Graphic – 3-5 avenue Louis Luc – 94600 Choisy-Le-Roi – Tirage : 171 000 exemplaires.

## RECEVEZ GRATUITEMENT notre fiche assurance-vie

Nous serons heureuses de vous l'envoyer,  
gracieusement et sous pli confidentiel.



Vous pouvez également  
retrouver notre page internet  
dédiée à l'assurance-vie  
en scannant ce QR code.

### « Nous avons à cœur de vous écouter et de vous conseiller.

En désignant la Fondation ARC comme bénéficiaire de votre assurance-vie, vous donnez du sens à votre épargne en la destinant à une cause qui vous est chère.

C'est pourquoi nous avons à cœur de vous écouter et de vous conseiller - en toute confidentialité et sans engagement de votre part.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous guider dans votre démarche, pour vous assurer que votre générosité sera 100% efficace afin d'accélérer la recherche sur le cancer. »

Merci pour votre intérêt  
et votre confiance !

### VOS INTERLOCUTRICES



Jennifer COUPRY et Sophie POUJOL

■ Téléphone : 01 45 59 59 01

■ E-mail : [contacttestateurs@fondation-arc.org](mailto:contacttestateurs@fondation-arc.org)

■ Courrier : Fondation ARC, 9 rue Guy Môquet  
BP 90003 – 94803 Villejuif Cedex

[www.fondation-arc.org](http://www.fondation-arc.org)